

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 juin 2007  
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick ( à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Arc Sud Développement- Soutien aux actions menées en 2007 -  
Subvention de la Communauté Urbaine Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des relations partenariales avec les associations de développement économique à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, la Communauté Urbaine apporte annuellement son soutien financier à l'association Arc Sud Développement, dont la vocation intercommunale est effective depuis 2004, avec les adhésions des communes Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon et s'est confirmée en 2005 et 2006.

Le champ d'action de cette association demeure principalement, pour Arc Sud Développement, l'accompagnement des projets économiques à caractère généraliste, l'implantation d'entreprises, la gestion de la pépinière existante sur Villenave-d'Ornon, et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Dans le cadre de la poursuite du partenariat instauré avec notre établissement public, cette structure présente aujourd'hui son plan d'actions et son budget prévisionnel 2007.

**1 – Le programme d'actions 2007 de l'association repose sur quatre axes :**

- le développement de l'esprit entrepreneurial et l'aide à la création d'entreprises par le conseil à la réalisation de plans d'affaires, la recherche de partenaires et de financements, l'aide à la constitution de dossiers de subventions ou prêts d'honneur, la recherche de locaux ou l'hébergement en pépinière, l'analyse des besoins en formation et l'aide à l'intégration dans le tissu économique local.

- le maintien et le développement des entreprises du territoire : veille économique sur l'ensemble du territoire Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon, positionnant l'association comme un relais d'informations et de conseils, recherche de solutions aux besoins détectés dans les entreprises, développement de services de proximité dans les zones d'activités et actions d'animation en liaison avec les clubs d'entreprises.

- l'accueil d'entreprises nouvelles : deux niveaux d'intervention de l'association sont envisagés selon lieu de provenance de l'entreprise : en cas de délocalisation et d'expansion d'entreprises intra-communautaires, l'association essaie de répondre aux demandes d'investisseurs extérieurs à l'agglomération. Dans ces deux cas, Arc Sud Développement

peut être le relais de terrain de la Communauté Urbaine et du B.R.A à tous les stades du projet.

- la promotion de la plate-forme multimodale d'Hourcade et autres sites communautaires implantés sur le territoire Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon : le site d'intérêt métropolitain de Hourcade situé à proximité de la plate-forme constitue une réserve foncière de 50 hectares destinée à recevoir des activités de logistique. L'association s'attache à promouvoir ce projet d'envergure nationale et les activités de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon.

## **2- Le budget prévisionnel de Arc Sud Développement 2007 :**

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Soutien à la création d'entreprises	49 000	Participation des Communes	133 000
Soutien développement des entreprises	50 000	Communauté Urbaine	50 000
Accueil d'entreprises	35 000		
Promotion plate-forme Hourcade	7 000		
Communication et animation	39 000		
Outils d'évaluation et démarche qualité	3 000		
<b>TOTAL</b>	<b>183 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>183 000</b>

Compte tenu du programmes d'actions et du budget prévisionnel 2007 présentés par cette association, il est proposé de reconduire en 2007, la subvention allouée à cette structure.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de 50 000 € au bénéfice de l'association Arc Sud Développement pour le programme d'actions qu'elle mènera en 2007,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65, Article 6574, Fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JUILLET 2007

PUBLIÉ LE : 11 JUILLET 2007